

commission du codex alimentarius

F

ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

CX/MMP 06/7/1
octobre 2005

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LE LAIT ET LES PRODUITS LAITIERS

Septième session

Queenstown (Nouvelle-Zélande), 27 mars – 1 avril 2006

ORDRE DU JOUR PROVISoire

Le Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers tiendra sa septième session à l'hôtel Millennium Hotel, Queenstown, du lundi 27 mars à 9 h 30 au samedi 1 avril 2006.

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/MMP 06/7/1
2	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex alimentarius et d'autres Comités du Codex	CX/MMP 06/7/2
3	<u>Projet des normes et des textes apparentés à l'étape 7</u>	
3 (a)	Projet d'amendement à la Section 2 « Description » de la Norme générale Codex pour le fromage	ALINORM 04/27/11, Annexe II
	Observations soumises en réponse à la CL 2004/15-MMP	CX/MMP 06/7/3
3 (b)	Projet de norme pour un mélange de lait écrémé concentré sucré et de graisse végétale	ALINORM 04/27/11, Annexe III
3 (c)	Projet de norme pour un mélange de lait écrémé en poudre et de graisse végétale	ALINORM 04/27/11, Annexe IV
3 (d)	Projet de norme pour un mélange de lait écrémé concentré et de graisse végétale	ALINORM 04/27/11, Annexe V
3 (e)	Projet de norme révisée pour le Cheddar (C-1)	ALINORM 04/27/11, Annexe VI
3 (f)	Projet de norme révisée pour le Danbo (C-3)	ALINORM 04/27/11, Annexe VII
3 (g)	Projet de norme révisée pour les fromages de lactosérum	ALINORM 04/27/11, Annexe. XXII
	Observations à l'étape 6 (en réponse à la CL 2004/28-MMP)	CX/MMP 06/7/4
4	<u>Projet des normes et des textes apparentés à l'étape 4</u>	
4 (a)	Avant-projet de norme révisée pour l'Edam (C-4)	ALINORM 04/27/11, Annexe VIII

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
4 (b)	Avant-projet de norme révisée pour le Gouda (C-5)	ALINORM 04/27/11, Annexe IX
4 (c)	Avant-projet de norme révisée pour le Havarti (C-6)	ALINORM 04/27/11, Annexe X
4 (d)	Avant-projet de norme révisée pour le Samsø (C-7)	ALINORM 04/27/11, Annexe XI
4 (e)	Avant-projet de norme révisée pour l'Emmental (C-9)	ALINORM 04/27/11, Annexe XII
4 (f)	Avant-projet de norme révisée pour le Tilsiter (C-11)	ALINORM 04/27/11, Annexe XIII
4 (g)	Avant-projet de norme révisée pour le Saint-Paulin (C-13)	ALINORM 04/27/11, Annexe XIV
4 (h)	Avant-projet de norme révisée pour le Provolone (C-15)	ALINORM 04/27/11, Annexe XV
4 (i)	Avant-projet de norme révisée pour le « Cottage Cheese » (C-16)	ALINORM 04/27/11, Annexe XVI
4 (j)	Avant-projet de norme révisée pour le Coulommiers (C-18)	ALINORM 04/27/11, Annexe XVII
4 (k)	Avant-projet de norme révisée pour le fromage crémeux (C-31)	ALINORM 04/27/11, Annexe XVIII
4 (l)	Avant-projet de norme révisée pour le Camembert (C-33)	ALINORM 04/27/11, Annexe XIX
4 (m)	Avant-projet de norme révisée pour le Brie (C-34)	ALINORM 04/27/11, Annexe XX
4 (n)	Avant-projet de norme pour la Mozzarella	ALINORM 04/27/11, Annexe XXI
4 (o)	Avant-projet de modèle pour les dispositions sur les boissons à base de lait fermenté	ALINORM 04/27/11, Annexe XXIV
	Observations à l'étape 3	CX/MMP 06/7/5
	Document de travail sur le développement d'une nouvelle activité relative aux boissons à base de lait fermenté	CX/MMP 06/7/6
4 (p)	Avant-projet de norme révisée pour les pâtes à tartiner à base de produits laitiers	CX/MMP 06/7/7
	Observations à l'étape 3	CX/MMP 06/7/7, Add.1
4 (q)	Avant-projet de norme pour le fromage fondu	CX/MMP 06/7/8
	Observations à l'étape 3	CX/MMP 06/7/8, Add.1
4 (r)	Avant-projet de modèle de certification d'exportation pour le lait et les produits laitiers	CX/MMP 06/7/9
	Observations à l'étape 3	CX/MMP 06/7/9, Add.1
5	Liste d'additifs alimentaires spécifiques pour la norme Codex pour les produits à base de lait fermenté	CX/MMP 06/7/10
	Observations	CX/MMP 06/7/10, Add. 1
6	Document de travail sur la question de la désignation des produits laitiers non normalisés	CX/MMP 06/7/11
7	Document de travail sur l'Amendement de la liste d'additifs de la norme Codex pour les crèmes et les crèmes préparées	CX/MMP 06/7/12

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
8	Autres questions et travaux futurs	
8 (a)	Méthodes d'analyse et d'échantillonnage pour le lait et les produits laitiers (Rapport du Groupe de travail FIL/ISO/AOAC)	CX/MMP 06/7/13
9	Date et lieu de la prochaine session	
10	Adoption du rapport	

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 - Adoption de l'ordre du jour (CX/MMP 06/7/1)

Le Comité sera invité à adopter l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session.

Point 2 - Questions soumises au Comité par la Commission du Codex alimentarius et d'autres Comités du Codex (CX/MMP 06/7/2)

Les questions intéressant le Comité découlant de la vingt-septième et vingt-huitième session de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités du Codex sont résumées dans le document de travail.

Point 3 – Projets de normes et textes apparentés à l'étape 7

3 (a) - Projet d'amendement à la Section 2 « Description » de la Norme générale Codex pour le fromage (ALINORM 04/27/11, Annexe II)

À sa sixième session, le Comité est convenu de conserver l'amendement révisé à la Norme générale Codex pour le fromage (section 2.1) à l'étape 7. Faute d'un consensus sur l'établissement d'une valeur numérique pour la teneur minimale en protéines du fromage, le Comité a décidé de solliciter des avis sur ces valeurs, leur justification et les moyens de les exprimer (par exemple, en pourcentage de la matière sèche ou en poids relatif), en vue de faciliter les débats à la prochaine session (ALINORM 04/27/11, par. 22). Les observations soumises en réponse à la CL 2005/15-MMP (partie B) sont réunies dans le document CX/MMP 06/7/3.

3 (b) - Projet de norme pour un mélange de lait écrémé concentré sucré et de graisse végétale (ALINORM 04/27/11, Annexe III)

3 (c) - Projet de norme pour un mélange de lait écrémé en poudre et de graisse végétale (ALINORM 04/27/11, Annexe IV)

3 (d) - Projet de norme pour un mélange de lait écrémé concentré et de graisse végétale (ALINORM 04/27/11, Annexe V)

3 (c) - Projet de norme révisée pour le Cheddar (C-1) (ALINORM 04/27/11, Annexe VI)

3 (d) - Projet de norme révisée pour le Danbo (C-3) (ALINORM 04/27/11, Annexe VII)

3 (e) - Projet de norme révisée pour les fromages de lactosérum (ALINORM 04/27/11, Annexe XXII)

À sa vingt-septième session, la Commission du Codex alimentarius a adopté les avant-projets de norme à l'étape 5 et les a avancés à l'étape 6, comme proposé par le Comité (ALINORM 04/27/41, par. 75-76 et Annexe IV). Les observations à l'étape 6 soumises en réponse à la CL 2004/28-MMP sont réunies dans le document CX/MMP 06/7/4.

Point 4 - Projets de normes et textes apparentés à l'étape 4

4 (a) - Avant-projet de norme révisée pour l'Edam (C-4) (ALINORM 04/27/11, Annexe VIII)

4 (b) - Avant-projet de norme révisée pour le Gouda (C-5) (ALINORM 04/27/11, Annexe IX)

4 (c) - Avant-projet de norme révisée pour l'Havarti (C-6) (ALINORM 04/27/11, Annexe X)

4 (d) - Avant-projet de norme révisée pour le Samsø (C-7) (ALINORM 04/27/11, Annexe XI)

4 (e) - Avant-projet de norme révisée pour l'Emmental (C-9) (ALINORM 04/27/11, Annexe XII)

4 (f) - Avant-projet de norme révisée pour le Tilsiter (C-11) (ALINORM 04/27/11, Annexe XIII)

4 (g) - Avant-projet de norme révisée pour le Saint-Paulin (C-13) (ALINORM 04/27/11, Annexe XIV)

4 (h) - Avant-projet de norme révisée pour le Provolone (C-15) (ALINORM 04/27/11, Annexe XV)

4 (i) - Avant-projet de norme révisée pour le « Cottage Cheese » (C-16) (ALINORM 04/27/11, Annexe XVI)

4 (j) - Avant-projet de norme révisée pour le Coulommiers (C-18) (ALINORM 04/27/11, Annexe XVII)

4 (k) - Avant-projet de norme révisée pour le fromage crémeux (C-31) (ALINORM 04/27/11, Annexe XVIII)

4 (l) - Avant-projet de norme révisée pour le Camembert (C-33) (ALINORM 04/27/11, Annexe XIX)

4 (m) - Avant-projet de norme révisée pour le Brie (C-34) (ALINORM 04/27/11, Annexe XX)

4 (n) - Avant-projet de norme pour la Mozzarella (ALINORM 04/27/11, Annexe XXI)

À sa sixième session, le Comité a maintenu à l'étape 4 tous les avant-projets de normes pour les fromages individuels, indiqués ci-dessus, pour examen ultérieur à sa prochaine session (ALINORM 04/27/11, par. 79).

4 (o) - Avant-projet de modèle pour les dispositions sur les boissons à base de lait fermenté (ALINORM 04/27/11, Annexe XXIV)

À sa sixième session, le Comité est convenu de diffuser un modèle pour les boissons à base de lait fermenté, pour observations à l'étape 3 et examen ultérieur à sa prochaine session. Il était entendu que les observations attendues porteraient uniquement sur le contenu du document et non pas sur son élaboration en tant qu'ajout à la Norme en vigueur sur les laits fermentés ou en tant que norme distincte. Le Comité est également convenu de constituer un groupe de travail dirigé par l'Indonésie pour examiner l'approche à adopter pour la nouvelle activité relative aux boissons à base de lait fermenté et préparer une proposition qui serait examinée à la prochaine session (ALINORM 04/27/11, par. 146-148). Les observations soumises à l'étape 3 sur l'avant-projet de modèle et la proposition, rédigé par le Groupe de travail, sont réunies dans les documents CX/MMP 06/7/5 and CX/MMP 06/7/6.

4 (p) - Avant-projet de norme révisée pour les pâtes à tartiner à base de produits laitiers (CX/MMP 06/7/7)

À sa sixième session, le Comité a renvoyé l'avant-projet de norme à l'étape 2 en vue de sa révision par le groupe de travail dirigé par la Communauté Européenne, sur la base des délibérations et des observations écrites présentées lors de la session. Le document révisé sera diffusé à l'étape 3 pour retour d'observations et examen à la prochaine session du Comité (ALINORM 04/27/11, par. 83). Les observations soumises à l'étape 3 sont réunies dans le document CX/MMP 06/7/7, Add.1.

4 (q) - Avant-projet de norme pour le fromage fondu (CX/MMP 06/7/8)

À sa sixième session, le Comité a renvoyé à l'étape 2 l'avant-projet de norme afin qu'il soit révisé par un groupe de rédaction dirigé par la FIL sur la base de la discussion et des observations écrites soumises à la session. Le document révisé sera diffusé pour observations à l'étape 3 et examen à la prochaine session du Comité (ALINORM 04/27/11, par. 90). Les observations soumises à l'étape 3 sont réunies dans le document CX/MMP 06/7/8, Add.1.

4 (r) - Avant-projet de modèle de certification d'exportation pour le lait et les produits laitiers (CX/MMP 06/7/9)

À sa sixième session, le Comité a renvoyé l'avant-projet de modèle de certificat d'exportation à l'étape 2 aux fins de remaniement par un groupe de rédaction animé par la Suisse sur la base de la discussion et des observations écrites soumises à la session. Le Comité a ainsi décidé que le document révisé sera diffusé pour observations à l'étape 3 et examiné à sa prochaine session (ALINORM 04/27/11, par. 108). Les observations soumises à l'étape 3 sont réunies dans le document CX/MMP 06/7/9, Add.1.

Point 5 - Liste d'additifs alimentaires spécifiques pour la norme Codex pour les produits à base de lait fermenté (CX/MMP 06/7/10)

À sa sixième session, le Comité a examiné le rapport (CRD 16) d'un Groupe de travail, qui s'est réuni durant les sessions, pour réviser l'Annexe 1 du document CX/MMP 04/6/10. Étant donné que la liste révisée des additifs alimentaires spécifiques doit faire l'objet d'un examen attentif, le Comité a décidé de diffuser le document pour observations. Il est en outre convenu qu'un groupe de travail dirigé par les États-Unis réviserait la liste sur la base des observations reçues pour diffusion, retour d'observations et examen à la prochaine session du Comité (ALINORM 04/27/11, par. 111-112). Les observations soumises sont réunies dans le document CX/MMP 06/7/10-Add.1.

Point 6 - Document de travail sur la question de la désignation des produits laitiers non normalisés (CX/MMP 06/7/11)

À sa sixième session, le Comité a examiné un document de travail préparé par la FIL avec la collaboration de la France (CX/MMP 04/6/11) sur l'élaboration éventuelle d'une annexe à la Norme générale Codex pour le fromage, qui couvrirait les principes et dispositions nécessaires, le cas échéant, concernant la désignation et l'étiquetage des descriptions des fromages. Le Comité a conclu que le principal problème posé par ces produits était l'étiquetage horizontal et l'utilisation du terme « fromage » dans leurs désignations descriptives. Le Comité est convenu qu'un groupe de rédaction dirigé par la France préparerait un document sur la question de la désignation des produits laitiers non normalisés, et qu'il l'examinerait à sa prochaine session en vue de le transmettre au Comité Codex sur l'étiquetage des aliments (ALINORM 04/27/11, par. 125 et 131-132).

Point 7 - Document de travail sur l'Amendement de la liste d'additifs de la norme Codex pour les crèmes et les crèmes préparées (CX/MMP 06/7/12)

À sa sixième session, le Comité est convenu que la FIL préparerait une proposition de projet pour une nouvelle activité concernant l'amendement de la liste d'additifs figurant dans la Norme Codex pour les crèmes et les crèmes préparées et qu'il l'examinerait à sa prochaine session (ALINORM 04/27/11, par. 149).

Point 8 - Autres questions et travaux futurs

9 (a) - Méthodes d'analyse et d'échantillonnage pour le lait et les produits laitiers (Rapport du Groupe de travail FIL/ISO/AOAC Groupe de travail) (CX/MMP 06/7/13)

À sa sixième session, le Comité est convenu de demander par lettre circulaire des informations sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage devant figurer dans les normes pour le lait et les produits laitiers (CL 2004/15-MMP, partie B). Il a été décidé de demander au Groupe de travail FIL/ISO/AOAC sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage de: i) préparer une liste des méthodes devant figurer dans les normes en cours d'élaboration, en se fondant sur les informations reçues; ii) examiner les méthodes actuelles d'analyse et d'échantillonnage du lait et des produits laitiers et formuler des recommandations concernant la mise à jour de la liste des méthodes; et, iii) préparer des recommandations relatives aux plans d'échantillonnage des produits laitiers en se fondant sur les Directives générales sur l'échantillonnage récemment arrêtées par le CCMAS. Le Comité est convenu que le rapport du Groupe de travail FIL/ISO/AOAC, couvrant les points ci-dessus, serait diffusé et examiné à sa prochaine session (ALINORM 04/27/11, par. 134-136).

Point 9 - Date et lieu de la prochaine session

Le Président proposera, au nom du pays hôte, un lieu et des dates provisoires pour la prochaine session du Comité.

Point 10 - Adoption du rapport

Le Comité adoptera le rapport de sa septième session sur la base d'un projet de rapport établi par le Secrétariat.

Les documents de travail seront progressivement transférés sur le site Web du Codex. Ils peuvent être téléchargés et imprimés à partir de l'adresse URL ci-après:

<http://www.codexalimentarius.net>

Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur place étant limité.